

SNCF Réseau
Mission Ligne nouvelle
Provence Alpes Côte d'Azur
Les Docks - Atrlum 10.4
10, place de la Joliette
BP 85404
13567 Marseille cedex 02

Grasse, le 16 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse réunit 100 chefs d'entreprises du bassin grassois. Il a notamment pour mission d'être force de propositions et d'actions et d'être porteur de projets collectifs au service du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, nous pilotons, depuis plusieurs années déjà, un plan de déplacements inter-entreprises sur le Plan de Grasse visant à favoriser l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle par les salariés.

Nous avons ainsi pu constater que les insuffisances du service ferroviaire (retards, fréquence insuffisante), tout particulièrement sur la ligne Cannes-Grasse, dissuadent beaucoup de salariés d'utiliser le train alors que cette solution pourrait être très pertinente.

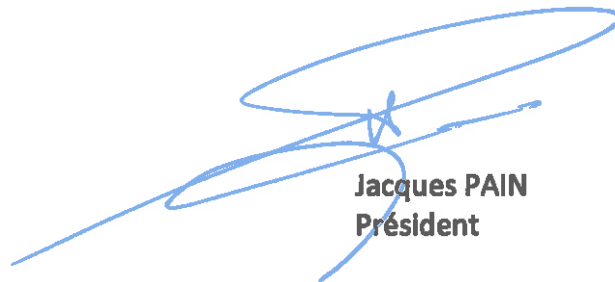
Aussi souhaitons-nous apporter notre soutien au projet de Ligne Nouvelle Côte d'Azur, qui permettra de disposer enfin d'un service ferroviaire de qualité sur la Côte d'Azur et de réduire ainsi la congestion routière.

Nous avons en particulier relevé que ce projet s'accompagnera d'un doublement de la ligne Cannes-Grasse entre Cannes et Mouans-Sartoux, ce qui permettra d'améliorer la desserte ferroviaire dans notre secteur. Pour que le bassin grassois tire pleinement profit de la ligne nouvelle, il sera essentiel d'assurer des correspondances performantes entre les TER desservant Grasse et ceux de la boucle ferroviaire.

Nous sommes également très favorables à la création d'une gare nouvelle Ouest Alpes-Maritimes qui permettra à notre secteur de disposer d'une desserte TGV complémentaire à celle de Cannes centre.

Nous sommes par ailleurs en attente de la mise en œuvre de la priorité 2 du projet et notamment du tronçon Siagne-Le Muy, en vue de pouvoir enfin rejoindre Marseille et les autres régions par le train dans des temps de parcours acceptables. Pour cette 2^e phase, il sera important, quel que soit l'emplacement retenu pour la gare Ouest Alpes-Maritimes, que le projet n'ait pas d'impact sur la culture de plantes à parfums dans la vallée de la Siagne. Cette dernière s'inscrit en effet dans un des secteurs économiques phares de notre bassin : la filière internationale arômes, parfums et cosmétiques.

En vous remerciant par avance de prendre en compte notre position, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques PAIN
Président